

Réunion publique thématique

Quetigny

22 octobre

En tribune CPDP : Jean-Yves OLLIVIER, Michel HABIG

En tribune GRTgaz : Denis SUISSE-GUILLAUD, Daniel BOURJAS, Manuel BONNIER

Experts invités : David KREMBEL (Direction générale de l'énergie et du climat), Naïma IDIR (Commission de régulation de l'énergie), Claude CONRARD (Union des industries utilisatrices d'énergie)

Durée : 2 heures 20

I) Ouverture

Jean-Yves OLLIVIER, Président de la Commission particulière du débat public (CPDP), remercie les participants de leur présence. Michel BACHELARD, maire de Quetigny, accueille l'assemblée.

A) Introduction de la CPDP

En préambule, Jean-Yves OLLIVIER souligne que la Commission nationale du débat public (CNDP) a décidé de soumettre les projets de canalisation de transport de gaz naturel Arc lyonnais et Val de Saône à un unique débat public, d'une durée de trois mois.

La CPDP est chargée de l'animation des débats et de la diffusion au public d'une information complète et objective. Elle doit veiller au respect des principes d'équivalence, de transparence et d'argumentation. Elle produira des comptes-rendus exhaustifs des 19 réunions de dialogue organisées. Après la clôture du débat, elle aura deux mois pour produire un compte-rendu, qui sera accompagné d'un bilan du débat établi par le Président de la CNDP. GRTgaz aura ensuite trois mois pour rendre publique sa décision quant aux suites des projets.

En plus de 17 réunions locales visant à recueillir les argumentations du public concernant les impacts territoriaux, cette réunion et celle qui se tiendra demain à Lyon, portent plus particulièrement sur l'opportunité des projets soumis au débat public.

B) Présentation du projet par GRTgaz

Il est souligné en préambule que les projets Arc lyonnais et Val de Saône ne s'assortissent d'aucune contrainte de délai, puisqu'ils n'ont pas encore été décidés. Leur objectif commun est d'opérer une meilleure jonction entre les zones nord et sud de la France.

Le projet Val de Saône consiste en la construction d'une nouvelle canalisation de gaz qui s'étend sur 150 kilomètres entre Etrez (01) et Voisines (52). Son coût est estimé à 600 millions d'euros et sera entièrement financé par GRTgaz.

Le début des travaux pourrait intervenir au printemps 2018, avec une mise en service fin 2019. La décision de mise en œuvre du projet, de fait, devrait intervenir mi-2015.

Plusieurs justifications sous-tendent le projet. Celui-ci vise à renforcer la sécurité d'approvisionnement au bénéfice des consommateurs et à achever progressivement la dorsale gazière reliant Dunkerque à Fos-sur-Mer tout en opérant une meilleure jonction entre les zones nord et sud de la France, ce qui doit permettre la création d'une zone de marché unique. Par ailleurs, en améliorant les conditions de fonctionnement du marché de gros du gaz naturel en France, le projet contribuera à la compétitivité des entreprises et sera un vecteur de solutions énergétiques d'avenir.

II) Echanges avec la salle

A) Aspects économiques

• **Impact sur les utilisateurs finaux**

Le public s'interroge sur le financement du projet et demande si son coût se répercutera sur les utilisateurs finaux.

Le public note qu'il est question d'acheminer du gaz naturel du nord au sud du pays à un coût moindre, mais doute que le projet se concrétise par une réelle baisse de prix pour le consommateur.

• **Liens entre le projet et les fournisseurs de gaz**

Le public demande si le projet de canalisations est en lien avec la concurrence, désormais accrue, entre les différents fournisseurs de gaz.

B) Impacts environnementaux des projets

• **Impact sur la nappe phréatique**

Le public remarque que le tracé devrait traverser une nappe phréatique abondante, ce qui pourrait engendrer des problèmes de différentes natures.

C) Articulation du projet avec des équipements existants

Le public souhaite savoir si le tracé des canalisations suivra celui du réseau déjà existant.

Le public demande si d'autres réseaux d'approvisionnement en gaz naturel que celui opéré par GRTgaz existent.

III) Interventions des experts

A) Présentation de la Direction générale de l'énergie et du climat

David KREMBEL observe que le gaz représente 15 % de la consommation française d'énergie primaire. Depuis 1973, la part du gaz dans le bilan énergétique national a pratiquement doublé.

Dans ces conditions, des investissements importants dans les infrastructures gazières restent nécessaires. Ils constituent un pré requis pour le développement du marché français, qui ambitionne de devenir une référence européenne. Du reste, l'énergie fournie par le gaz est appelée à jouer un rôle croissant dans le cadre de la transition énergétique, qui devrait faire l'objet d'un projet de loi de programmation d'ici au printemps 2014.

B) Présentation de la Commission de régulation de l'énergie

Naïma IDIR rappelle que la construction du marché européen du gaz répond à deux objectifs principaux, à savoir le renforcement de la sécurité d'approvisionnement de l'Europe et des prix du gaz compétitifs pour les consommateurs.

La Commission européenne a identifié trois corridors gaziers prioritaires pour 2020, dont le corridor nord-sud. Ce dernier doit permettre la remontée du gaz naturel liquéfié du sud de l'Europe vers le nord-ouest et la diversification de l'approvisionnement du sud de l'Europe.

Le projet Val de Saône est au cœur de la régionalisation des marchés et des prix du gaz. En effet, la CRE vise la création d'une place de marché dans le sud d'ici 2015 et la création d'une place de marché France à l'horizon 2018.

C) Présentation de l'Union des industries utilisatrices d'énergie

Claude CONRARD explique que Solvay, groupe chimique international, consomme 11,3 TWh par an, et précise que le coût de l'énergie peut représenter jusqu'à 60 % du prix de revient de certains produits de l'industrie chimique, comme les engrais.

Il fait état des difficultés actuelles d'approvisionnement en gaz et relève que les écarts de prix entre le nord et le sud de la France sont notables. En conclusion, il juge indispensable un développement des gazoducs dans le nouveau contexte des marchés de l'énergie.

IV) Echanges avec la salle

A) Considérations générales

• Pertinence du débat public

Le public constate que le renforcement d'infrastructures existantes dans le nord et le sud de la France a déjà été décidé. Dès lors, il est demandé quels éléments pourraient amener la CRE à renoncer aux projets Val de Saône et Arc lyonnais. De plus, des précisions sur d'éventuels projets alternatifs sont sollicitées.

Le public s'étonne qu'il n'ait pas été réfléchi à des projets alternatifs, ce qui aurait permis de faire le meilleur choix parmi différentes solutions.

Le public s'interroge sur le poids du débat public dans le choix qui sera finalement opéré.

Le public regrette que plusieurs tracés géographiquement distincts n'aient pas été soumis au débat public.

Retombées économiques du projet

Le public comprend l'intérêt du projet pour l'Etat et l'industrie, mais peine à apprécier le bénéfice qu'en retireront les ménages.

• Tracé

Un exploitant agricole remarque qu'une canalisation a déjà été mise en place dans son village il y a quelques décennies et demande s'il pourrait être envisagé de modifier le tracé du projet afin que son village ne soit pas affecté une nouvelle fois.

B) Impacts environnementaux des projets

• Production de gaz à effet de serre

Le public s'inquiète des volumes de CO₂ émis par la production de gaz naturel.

• Impact sur le drainage

Le public observe que le passage de canalisations dans les parcelles agricoles aura pour conséquence de perturber les réseaux de drainage.